

Image not found or type unknown



## comparution en qualite de prevenu

Par **nisou**, le **11/05/2011** à **08:45**

Merci de votre réponse. Pour me défendre quel argument puis-je opter. Le lieu de la contravention ne correspond pas avec le stationnement de ma voiture au même moment. N'ais-je pas eu raison de contester? Suis-je vraiment obligée de me présenter au tribunal? Merci d'avance